



ce qu'il faut savoir!

L'arthrite encéphalite caprine (AEC) est une maladie d'origine virale de type lentivirus affectant les chèvres, semblable au Maedi Visna chez le mouton. L'AEC peut causer des péri-arthrites chez les chèvres adultes, des encéphalites (surtout chez les chevreaux), des mammites chroniques (pis de bois ou pis durs) et du dépérissement. Ce virus est présent dans le monde entier. En France, l'AEC est la première cause de réforme chez les chèvres. La Suisse (2018) et la Norvège ont réussi à assainir leurs troupeaux et affichent maintenant des statuts d'absence de la maladie. D'autres comme la Nouvelle-Zélande ont établi un programme nécessitant l'exemption du virus chez les fournisseurs de lait caprin dans certaines coopératives laitières. Aucun vaccin n'est disponible, mais des recherches se poursuivent. Les programmes d'assainissement sont donc les meilleurs outils pour contrôler l'AEC.

Mode de transmission

Heureusement, il ne s'agit pas d'une maladie transmissible à l'humain. Le virus de l'AEC se transmet par les sécrétions (lait et colostrum, salive, aérosols respiratoires, urine, fèces) et est présent dans le sang. La majorité des infections se transmettent par le colostrum dès les premières heures après la naissance. L'incubation peut être longue; **un animal peut donc être infecté et ne pas démontrer de signe clinique durant des années, et donc, être négatifs aux tests couramment effectués. Les premiers signes apparaissent souvent après 2-3 ans, parfois même après 7 ans!** Ainsi, l'achat d'un nouvel animal, même si récemment testé négatif et isolé tel que recommandé à son arrivée, devrait être considéré comme le principal risque d'introduction du virus dans un troupeau connu exempt. Et comme les besoins en renouvellement de génétique n'est souvent pas comblé par l'insémination artificielle en élevage caprin, l'achat de boucs demeure une action de régie hasardeuse du point de vue du statut sanitaire en lien avec l'AEC, mais c'est un risque nécessaire. Il faut donc apprendre à gérer les dangers... et les minimiser. Chez la chèvre laitière, un des signes les plus évidents du stade clinique est l'induration du pis, couramment nommé 'pis de bois'. Certains chercheurs ont calculé une perte de 25% de production laitière tout au long de la vie d'une chèvre positive.

Une douleur aux multiples couleurs

L'AEC peut causer de la douleur sévère aux animaux atteints. Puisqu'il n'y a aucun traitement, il ne reste que les soins de support ou l'euthanasie pour les soulager. Une minéralisation de la capsule articulaire, des tendons et ligaments, une excroissance osseuse et un écrasement de l'articulation contribuent à la douleur, à la perte de mouvements et à l'ankylose des membres (impossibilité de mouvements). Ultimement, l'animal ne peut plus se déplacer et reste couché (décubitus). En plus des atteintes articulaires et péri-articulaires, on peut voir des déformations des membres, une simple boiterie, du dépérissement, des mammites, des difficultés respiratoires ou des signes nerveux allant même au décubitus. Les abcès générés suite aux plaies de décubitus (plaies de lit) sont une grande source d'inconfort. Les chevreaux cliniquement atteints de signes nerveux ont entre 1 et 6 mois d'âge. Ils démontrent alors une faiblesse musculaire, de l'incoordination, une paralysie du postérieur par atteinte de la moelle épinière allant jusqu'au décubitus. Leur euthanasie est alors



inévitable. De nombreux autres signes nerveux peuvent être vus lors de cas d'AEC neurologique comme la dépression, des anomalies oculaires et des tremblements ou un port de tête anormal.

Que font les autres pays?

Un symposium scientifique sur l'AEC a eu lieu en Pologne au printemps 2023. Différents programmes d'assainissement/éradication et études faits dans des pays européens, comme la Pologne, la Lituanie et la Hongrie ont été présentés. En Allemagne, la majorité des troupeaux caprins sont exempts de l'AEC, mais la présence du virus augmente depuis 2001 principalement à cause des frais de dépistage qui sont trop élevés. Tous les animaux de plus de 12 mois doivent être testés 4 fois aux 6 mois puis annuellement pour qu'un troupeau soit considéré négatif. En Norvège, un programme d'éradication supporté par le gouvernement, les éleveurs et l'industrie a été implanté en 2001, suite à des prévalences élevées (86% en 1975). La méthode 'test et réforme' a été appliquée dans les troupeaux volontaires. Les chevrettes sont séparées et élevées loin des mères jusqu'à leur première lactation. Elles reçoivent du colostrum bovin et du lait de remplacement et sont testées avant leur chevrotage. Le troupeau positif est dissout, le bâtiment est désinfecté et les chevrettes négatives y sont placées pour faire leur lactation. Depuis 2012, le lait des troupeaux caprins négatifs à l'AEC est payé plus cher. Résultat: tous les troupeaux caprins laitiers de Norvège ont adhéré au programme d'éradication de l'AEC. Les chercheurs ont identifié un meilleur bien-être, une production supérieure (40%) et un produit caprin de meilleure qualité depuis l'instauration de ce programme. De ce fait, l'AEC est identifiée comme une maladie à déclaration obligatoire (MADO) en Norvège depuis 2012. En Suisse, l'AEC a été citée MADO à partir de 1995 et le programme de contrôle est devenu obligatoire depuis 1998, avec compensations financières. La Suisse est déclarée exempte d'AEC depuis 2019.

Prendre... et garder le contrôle

Un programme d'assainissement des troupeaux caprins pour l'AEC est disponible au Québec. Les documents relatifs à ce programme sont disponibles au www.cepoq.com. Dans la dernière année, le programme d'assainissement des troupeaux ovins pour le Maedi Visna a été réévalué par les chercheurs de la FMV. Les résultats seront présentés cet automne et une consultation des éleveurs ovins est prévue pour établir la nouvelle formulation souhaitée de ce programme. Un webinaire est aussi prévu pour les éleveurs caprins le 26 septembre prochain afin de les informer sur les connaissances à jour sur le virus de l'AEC et transmettre les constats du projet sur la réévaluation du programme Maedi Visna. Une consultation des éleveurs de chèvres est également souhaitée afin de connaître les besoins et les questions en lien avec l'AEC et les statuts sanitaires des troupeaux caprins.

D'ici là et après, il me fera plaisir de vous accompagner dans votre processus d'assainissement et dans le maintien de ce statut. Sur ce, soyez 'biosécuritaires'!

Annie Daignault, m.v.

Tel : (418) 856-1200 poste 247

Fax : (418) 856-6247

annie.daignault@cepoq.com